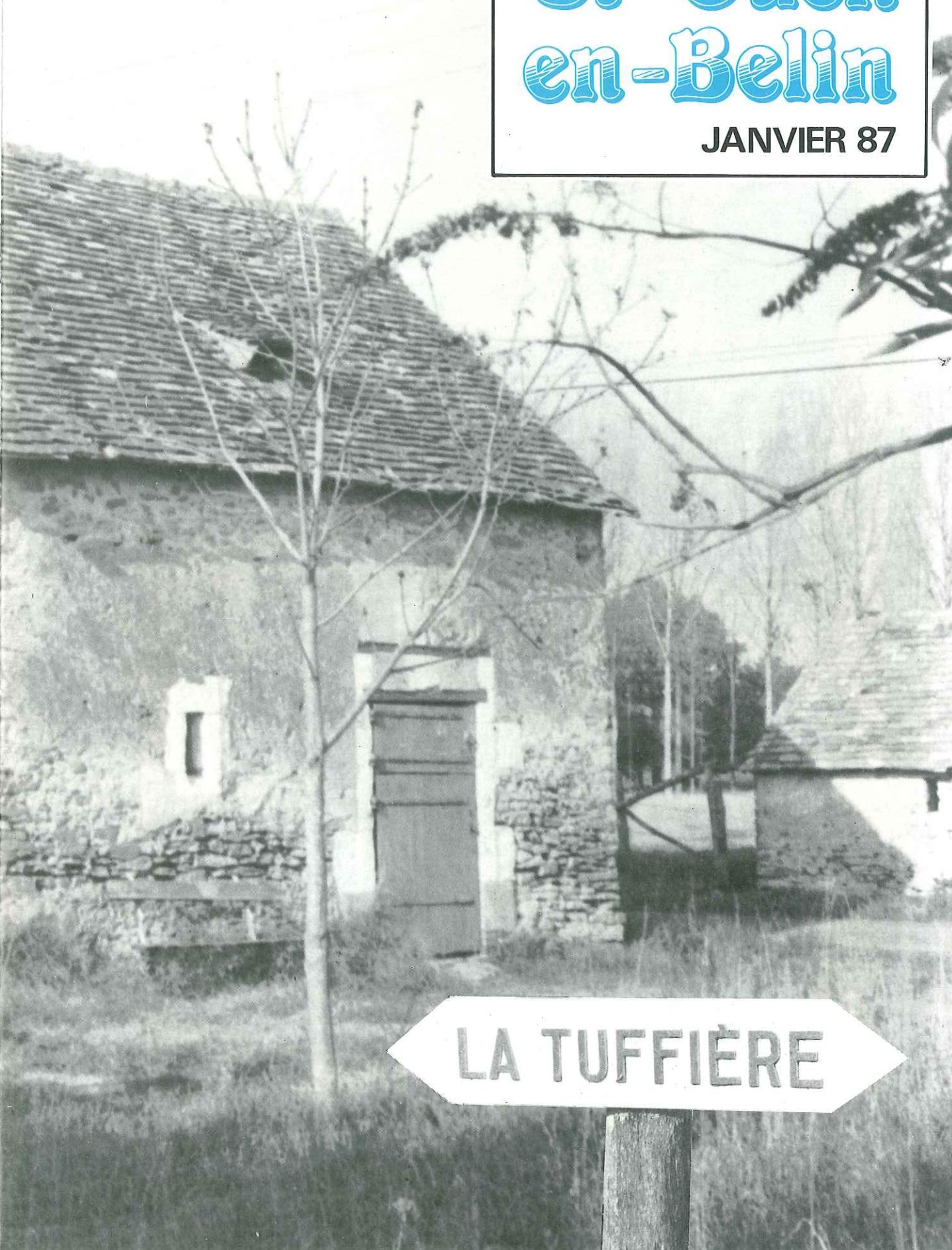
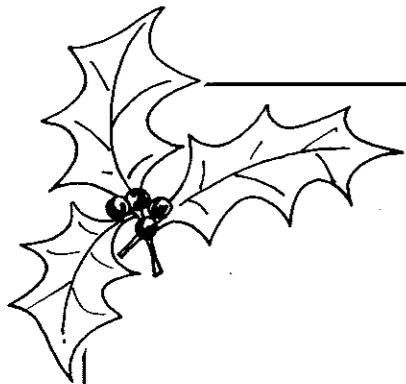


# St-Ouen en-Belin

JANVIER 87



LA TUFFIÈRE



## *Le Mot du Maire*

*Mesdames, Messieurs,*

*J'ai l'honneur, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, de vous présenter tous nos vœux de bonheur et de prospérité à l'occasion de la nouvelle année.*

*Au cours de l'année écoulée, chacun, dans son domaine particulier et à quelque emploi qu'il se trouve, s'est efforcé de servir de son mieux et je me réjouis de constater que la bonne entente qui règne au sein de notre conseil municipal soit toujours aussi solide.*

*Je suis très sensible à l'esprit d'ouverture et au sens aigu de la tolérance qui anime notre conseil.*

*En 1987 nos relations doivent, comme par le passé, être naturellement marquées par le respect, l'appui et l'information mutuels. Les difficultés économiques et sociales exigent, plus que jamais, pour être surmontées, une collaboration confiante au service de l'intérêt général.*

*Les difficultés sociales que connaît notre commune sont évidentes et m'inquiètent très sérieusement. A la fin du troisième trimestre 1986 il y avait à Saint-Ouen 46 demandeurs d'emploi (dont 26 jeunes de moins de 25 ans) et 17 personnes en fin de droit (donc sans ressources)*

*Je souhaite très sincèrement que 1987 soit l'année de la solidarité et qu'un minimum vital puisse être assuré à ceux qui vivent parfois une misère cachée. Qu'ils sachent que je suis tout spécialement sensible à leurs problèmes et qu'ils auront toujours mon soutien pour les aider dans leurs démarches.*

*En vous souhaitant une bonne année 1987, je formule mes vœux les plus chaleureux pour vous-même, pour notre commune, et pour tous les êtres qui vous sont chers.*

*Jean FROMONT  
Maire de Saint-Ouen-Belin*

# LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni en 1986 : le 10 janvier, le 3 mars, le 28 mars, le 30 mai, le 8 août, le 7 septembre, le 10 octobre, le 14 novembre, le 12 décembre. (Les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public.)

## Taux d'imposition 1986

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8,68
- Foncier bâti : 15,75
- Foncier non bâti : 37,33
- Taxe professionnelle : 16,47

Notons la diminution de l'impôt foncier non bâti (37,93 en 1985) suite à un vœu exprimé par la FDSEA. Les ressources totales restent inchangées en effectuant un transfert des charges sur le foncier bâti.

## 36.450 COMMUNES EN FRANCE

### Maires de France qui êtes-vous ?

Agriculteurs - marins	13.319	36,54 %
Retraités	6.288	17,25 %
Salariés du privé	5.005	13,73 %
Chefs d'entreprise	4.270	11,71 %
Enseignants	2.799	7,67 %
Professions libérales	1.981	5,43 %
Fonctionnaires	1.919	3,34 %
Divers	1.090	2,99 %

### Tranche d'âge

Plus de 81 ans	72	0,90 %
De 71 à 80 ans	2.145	5,88 %
De 61 à 70 ans	8.865	24,35 %
De 51 à 60 ans	13.032	35,75 %
De 41 à 50 ans	7.902	21,67 %
De 31 à 40 ans	4.132	11,33 %
De 22 à 30 ans	301	0,82 %

Quant aux femmes maires : elles sont 1.451, soit moins de 4 %.

\*

## CONSOMMATION DE L'EAU A ST-OUEN-EN-BELIN

en m<sup>3</sup>

1981	1982	1983	1984	1985
20.703	22.190	25.574	29.471	27.580

Soit pour St-Ouen une augmentation de 33 % en 5 ans.

La différence de consommation entre 1984 et 1985 est très certainement due à la mise en service du réseau d'assainissement.

Dans notre intérêt, respectons les nappes phréatiques. Ne polluons pas les puits existants. N'oublions pas que l'eau est la première chose nécessaire à la vie de l'homme.

# ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

## GYM

Une soirée détente est organisée tous les ans, bien sympathique elle rassemble maris et enfants pour apprécier la galette offerte par l'A.F.R. En juin pour marquer la fin de l'année de gymnastique, une randonnée pédestre est organisée avec succès.

Une nouvelle année est commencée, la gym continue : l'assurance + l'adhésion coûte 60 F pour l'année, les séances de gym coûtent 80 F au trimestre, une inscription en cours d'année est toujours possible

Les jeunes enfants ont pu apprécier un après-midi peinture sur bois, animé par une personne expérimentée

## LE CAMP ADOLESCENTS

Le camp 1985 ayant connu une réussite totale, nous avons décidé de le renouveler en juillet 1986. Ce camp pédestre organisé dans la Drôme pour les adolescents, regroupait 5 jeunes sur la commune de Saint-Ouen-en-Belin. Ce dernier était basé sur la découverte d'un milieu rural, d'une région différente de la nôtre : « la vallée de la Drôme ». Il faisait appel à l'imagination et l'observation des cinq sens. Dévalant la vallée de la Drôme, envoûtés par le chant des cigales, les jeunes ont pu respirer l'odeur des champs de lavande, à l'ombre des tilleuls et des noyers. Les adolescents ont été très touchés par l'accueil plus que chaleureux d'un grand-père de Ligron qui a su leur faire goûter et apprécier les spécialités de la Drôme.

## BOURSE AUX VÊTEMENTS

Notre deuxième bourse d'hiver pour « la petite enfance de 0 à 4 ans » en octobre dernier, a confirmé les impressions de l'année précédente. Ceci répond à un besoin des familles locales.

Pour un même nombre de déposants, une quarantaine, les acheteurs ont été plus nombreux que l'an passé : 160 articles ont été vendus à un prix modeste.

Nous insistons sur le fait que : moins les articles sont « démodés » et plus la chance de les vendre est grande !

A noter pour la bourse de printemps, elle se déroulera en mars 1987 à Saint-Gervais-en-Belin.

## SERVICE AIDE MÉNAGÈRE

Toujours apprécié par les retraités. En plus de l'aide matérielle, un lien d'amitié s'établit entre la personne retraitée et l'aide ménagère.

## SERVICE « ASSISTANTE MÉNAGÈRE »

Ce nouveau service s'est mis en place en mai dernier.

## Pourquoi un service d'assistance ménagère ?

Depuis plus de 15 ans la Famille Rurale se préoccupe du maintien à domicile des personnes âgées et a mis sur pied le service d'aide ménagère en milieu rural.

Ce service a connu un développement constant jusqu'en 1984. Depuis il se trouve confronté aux restrictions budgétaires qui sont imposées aux différents organismes financiers.

Cette situation nouvelle a des conséquences bien connues des responsables : moins d'heures par foyer aidé, de plus en plus de personnes sans prise en charge, des délais d'attente parfois trop longs...

La commission « personnes âgées » et le conseil de la Fédération Départementale des Associations Familiales Rurale se sont préoccupés de toutes ces conséquences et proposent d'apporter un service complémentaire à ce qui existe « l'assistante ménagère ».

## A qui s'adresse ce service ?

Il ne s'agit pas de donner une liste exhaustive des familles pouvant en bénéficier, mais, plus simplement, de donner quelques exemples :

### 1) LES RETRAITÉS

– Personnes dont les ressources sont trop élevées pour une prise en charge de l'aide ménagère par leur caisse de retraite.

– Foyers ayant fait une demande d'aide ménagère dont l'accord de prise en charge ne peut être défini immédiatement alors que leur besoin est urgent.

– Personnes bénéficiant de l'allocation compensatrice pour tierce personne.

– Familles bénéficiant de l'aide ménagère mais avec un nombre d'heures insuffisant vis à vis de leurs besoins.

– Ressortissants de la Mutualité Sociale Agricole se situant dans la dernière tranche de prise en charge.

### 2) D'AUTRES FAMILLES :

– Familles jeunes ayant charge d'enfants et besoin d'une aide temporaire pour la maman sans prise en charge possible par la Caisse d'Allocation Familiales.

– Familles d'agriculteurs lorsque l'épouse se trouve temporairement indisponible.

– Foyers souhaitant employer une personne mais ne voulant pas des soucis administratifs.

– Personnes ne pouvant bénéficier ni d'une travailleuse familiale ni d'une aide ménagère en raison de leur situation familiale et ayant besoin d'une aide.

Il y a sans doute bien d'autres situations qui peuvent nécessiter l'intervention d'une « assistante ménagère ».

Dans tous les cas, ce service ne pourra être rendu qu'à des familles adhérentes à la Famille Rurale.

## QU'EST CE QUE LE SERVICE VA APPORTER ?

Il est surtout destiné à simplifier les démarches pour des personnes qui veulent employer du personnel. Il n'est en effet pas toujours évident de réaliser des bulletins de salaire ou faire les déclarations d'employeur.

Les aides-ménagères ont de plus en plus de difficultés à effectuer un nombre d'heures leur assurant un salaire décent. Elles pourront ainsi avoir un complément de travail et mieux assurer leur retraite.

Pour tous renseignements, vous pouvez rencontrer ou téléphoner à : Mme POUSSE Thérèse, tél. 43.87.41.78 ou à : Mme BONNIN Maguy, tél. 43.87.46.40



## Quelles démarches effectuer en vue d'un déménagement ?

- E.D.F. : demander un transfert d'abonnement et un relevé de compteur.

- Service des eaux : contacter C.F.S.P. Le Lude.

- P.T.T. : démarche auprès de l'ancienne localité pour faire suivre le courrier.

- Téléphone : demander le transfert d'abonnement.

- Écoles : formalités d'inscription.

- Impôts : de l'ancienne localité, dès le déménagement, pour demander le changement de centre.

- Préfecture : carte grise de votre véhicule

- Agence bancaire : transfert éventuel de votre compte.

- Gendarmerie : un mois au plus tard après l'emménagement pour modifier l'adresse du livret militaire.

- Mairie : faire modifier l'adresse de votre carte d'identité.

Inscription sur la liste électorale.



(photo: M. Colombini)

- La plus vieille maison du bourg nous a quittés...
- Il est certain que depuis quelques temps elle présentait un danger dans la traversée du village.
- Pour conserver dans notre mémoire l'image de cette « noble ancêtre » gardons cette photo.



## ETAT CIVIL 1986

### Nous avons accueilli en 1986 :

- M. BAGOT Denis, au bourg et ROUAULT Laurence.
- M. et Mme VACHER William, à La Mercerie.
- M. et Mme LEBATTEUX Pascal, lot 19, La Chanverrie.
- M. et Mme ARNAUDIÈS Yannick, lot 17, La Chanverrie.
- M. et Mme FLACHET Thierry, lot 8, La Barre.
- M. et Mme LÉTONDOT Hugues, La Maison de paille.
- M. et Mme COLOMBIN Robert, Les Landes.
- M. COUTURIER J.-Baptiste, logement communal au bourg.
- M. et Mme JANVIER Éric, logement communal au bourg.
- M. et Mme RENAULT Thierry, à Chambron.
- M. et Mme MICHELIN Roger, à La Beunichotterie.
- M. et Mme MARCHAND Lucien, Le Minerai.
- M. et Mme PONTHIEUX Alain, à La Houssaie.
- M. et Mme FOURNIER Didier, à La Maintrai.
- M. et Mme LEMASSON Philippe, à La Tuffière.

- M. TOUZÉ Éric, à La Tuffière.
- M. HUREAU Alain et FROGER Christine, au bourg.
- M. PONCHATEAU Pascal, au bourg.
- M. et Mme VIRFOLLET Henri, à L'Orgerie.
- M. et Mme MARTINEAU Yannick, à La Croix.
- M. et Mme ANGIBAUD, au bourg.

### NAISSANCES

- LEBRETON Aurore, 29 mars 1986, « Le Champ du tertre ».
- PRUNIER Alexandre, 15 mai 1986, « La Boisardière ».
- LEMASSON Sonia, 13 juillet 1986, « La Tuffière ».
- PELTIER Émilie, 3 octobre 1986, « Les trois Maillets ».
- POUSSE Romain, 17 décembre 1986.
- BESNARD Géraldine, 20 décembre 1986.

### MARIAGES

- ROCHER André et BOUHOURS Colette, 18 avril 1986.
- BERGÉ Stéphane et POUSSÉ Chantal, 17 mai 1986.
- BARRIER André et CALVEZ Patricia, 17 mai 1986.
- DANCOISNE Jean-François et GOUHIER Christine, 17 mai 1986.

### DÉCÈS

- LEGRAND Auguste, 6 janvier 1986, 75 ans.
- GOUIILLE Renée, veuve MARTIN, 8 avril 1986, 93 ans.
- PLESSIS Marie, veuve GRANDIN, 16 octobre 1986, 95 ans.

## SAINT-OUEN-EN-BELIN :

### une commune, une paroisse...

1986 : un engin de terrassement exhume face à l'agence postale des ossements humains... Les participants d'un rallye promenade demandent où se trouve la chapelle funéraire d'André d'AVERTON...

Que de mystères dans notre village paisible de Saint-Ouen-en-Belin ! Nous allons essayer d'éclairer nos lanternes et de tourner ensemble une page d'histoire locale.

#### SAINT-OUEN-EN-BELIN : une paroisse, une église.

L'église de notre village est placée sous le patronage de SAINT-OUEN, évêque de Rouen. La fête patronale est fixée au dimanche le plus proche du 24 août (un arrêté préfectoral du 7 août 1832 le confirme).

La cure, qui valait 400 livres de revenu, était l'une des 40 relevant du chapitre de la cathédrale du Mans. Les chanoines l'avaient reçue par don testamentaire en 1055, de l'évêque GERVAIS, à charge de faire tous les jours mémoire de lui à l'autel et de célébrer plusieurs anniversaires.

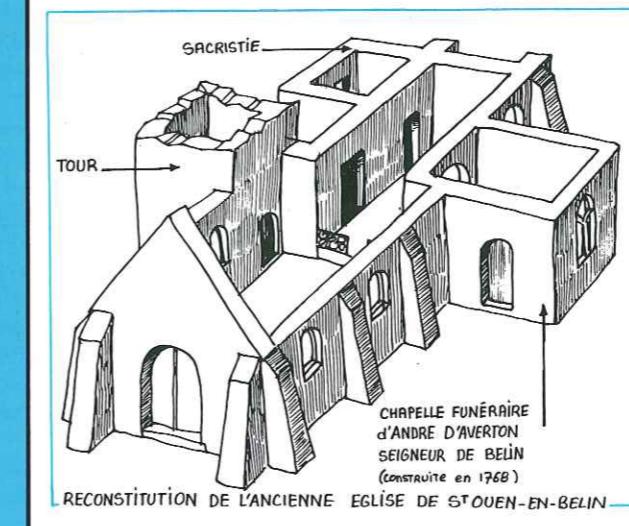
A la révolution, la DIME prélevée par le chapitre du Mans sur la paroisse de Saint-Ouen, était encore de 420 livres (d'après PESCH).

En 1812, alors que Napoléon I<sup>e</sup> commence la campagne de Russie, l'église de Saint-Ouen était encore au centre du village, sur l'actuelle place. Le chœur se situait approximativement au niveau de l'actuelle bascule de pesage et la grande porte face à l'agence postale.

Nous ne possédons pas d'illustrations représentant l'édifice mais nous avons assez de plans détaillés et de descriptifs pour en faire une reconstitution fidèle.

C'est une construction modeste de 25 m de long sur 6,50 m dans sa plus grande largeur. Sa nef originelle — 14 m — comporte trois travées ; elle est prolongée par le chœur légèrement surélevé. Elle est couverte d'un vaisseau de lambris de bois (sapin et peuplier) porté par une charpente de chêne.

Le gros œuvre est composite : tuffeau d'Yvré-l'Évêque,



roussard local assemblés à chaux et sable. Les marches, les jambages et linteaux d'ouverture en grès dur de la vacherie. Le sol est pavé de terre cuite. La toiture est en tuiles plates de pays.

L'église est flanquée du côté nord d'une tour de clocher et d'une sacristie. Sur le flanc sud s'élève depuis 1786, la chapelle des seigneurs de Belin.

Cette chapelle, munie d'une entrée particulière et d'une cheminée, communique avec le chœur par une arcade fermée d'une grille. Elle ne contient que les restes de André d'AVERTON, premier du nom, seigneur de Belin décédé en 1329 et de sa femme Isabeau de Beauville, morte en 1344.

Les autres sires de Belin sont inhumés dans l'église. En 1804, alors que la dernière Chouannerie agite la région et que Napoléon se fait couronner empereur des Français, la population de la commune est répartie en 191 foyers. Trente ans plus tard, elle est de 228 foyers, dont 185 au bourg, 89 au hameau des Tuffières et 53 à celui de Chambron, soit un total de 955 habitants.

L'église devient trop petite pour recevoir tous les paroissiens, aussi le conseil de fabrique et le conseil municipal décident-ils de l'agrandir. En créant une chapelle supplémentaire du côté nord, entre la tour et la sacristie.

A cette même époque, pour des raisons d'hygiène, le vieux cimetière est transféré près du champ de foire, où il est encore aujourd'hui.

La place libérée est plantée d'une quinconce de tilleuls. 1833, c'est aussi l'année où la loi décide que les conseils locaux seraient élus et non plus nommés par le préfet : le conseil municipal sera élu par les plus imposés de la commune, et le conseil général par les électeurs ordinaires. Ainsi, va naître une rivalité autour de l'église entre deux Conseils : le Conseil Municipal et le Conseil de Fabrique.

A la réception des travaux, la nouvelle chapelle est consacrée à Saint-Sébastien, tandis que la chapelle de Belin qui lui est symétrique, est consacrée à la Vierge.

1873 : Napoléon III vient de mourir dans son exil anglais. Le gouvernement Thiers tombe et le maréchal de Mac Mahon établit une république d'ordre moral. Cette même année, le conseil de fabrique informe le conseil municipal de sa décision de souscrire un emprunt d'état, pour rénover le presbytère « devenu inhabitable en raison de sa vétusté ».

1894 : Saint-Ouen n'ayant pas d'horloge publique, le conseil municipal décide d'en installer une au clocher de l'église. Elle est commandée à la célèbre manufacture GOURDIN & FILS de Mayet, et coûte, installation comprise, la coquette somme de 1670 F.

### LE DRAME DE 1896

Depuis 1890, les étés sont chauds et orageux. En 1894, un orage de grêle avait ravagé la commune. Le 7 juillet 1896, en début d'après-midi, un violent orage s'abat sur la commune ; la foudre frappe le clocher et l'église

## SAINT-OUEN-EN-BELIN :

### une commune, une paroisse...

s'embrase. Monsieur GORGET, maire, Monsieur NAIL, curé et la population sont impuissants à circonscrire le sinistre. L'église de Saint-Ouen est totalement détruite avec son mobilier.

L'événement ne pouvait pas se produire à un plus mauvais moment, les lois républicaines alimentant la discorde entre les tenants du conseil de fabrique et ceux du conseil municipal :

1881 – Loi Jules Ferry sur l'enseignement gratuit et laïque.

1882 – L'enseignement primaire est obligatoire.

1884 – Lois instaurant les syndicats et le divorce...

De plus, la population est divisée sur la fameuse affaire DREYFUS !

Les paroissiens réclament un lieu de culte et les discussions vont bon train. Le 23 juillet, l'évêque repousse l'idée de transformer la grange du presbytère en lieu de culte.

Le conseil municipal propose un bâtiment provisoire. Le préfet le 26 août, donne son accord pour cette solu-

tion. Mais, où va-t-on construire ce bâtiment ? A la place de l'ancienne église, ou à la place des dépendances du presbytère ? Le conseil est partagé, l'évêque tranche, en refusant une construction qui rendrait inhabitable le presbytère.

Les travaux de démolition des ruines de l'ancienne église sont commencés, mais le temps presse et la mauvaise saison arrive. M. BERGER, architecte au Mans, chargé des travaux, établit un devis de 2992,46 F pour un hangar en bois de sapin et de peuplier, couvert en carton bitumé... Enfin, un généreux paroissien : M. Jules LANGLAIS, accepte de prêter son terrain pour la construction du local provisoire. Le terrain est trop petit. Mais, le sieur LANGLAIS, contre une indemnité de 275 F, accepte que l'on détruise un toit à cochon et un hangar. Les travaux peuvent commencer.

Le 2 septembre 1896, ouverture de l'enquête publique « commodo et incommodo » pour désigner l'emplacement de la construction de la nouvelle église. Le commissaire désigné est M. BOURGOUIN, propriétaire et conseiller d'arrondissement à Brette-les-Pins. Des pétitions circulent, les esprits s'échauffent entre les « cléricaux » et les « républicains ». L'instituteur, M. GUIBERT, est l'objet de sérieuses attaques. Le conseil municipal prend sa défense, mais la bataille continue. Le 28 septembre, M. GORGET, fatigué, donne sa démission de maire. L'adjoint Émile DROUET, préside le conseil qui prend la décision de construire la nouvelle église dans le jardin du presbytère. Le conseil de fabrique accepte en se faisant tirer l'oreille, car l'église sera orientée nord/sud et non point est/ouest comme le veut la coutume. Mais le conseil a un argument de poids : le financement. Et pour montrer sa bonne volonté, il obtient du département pour le local provisoire, un secours de 200 F.

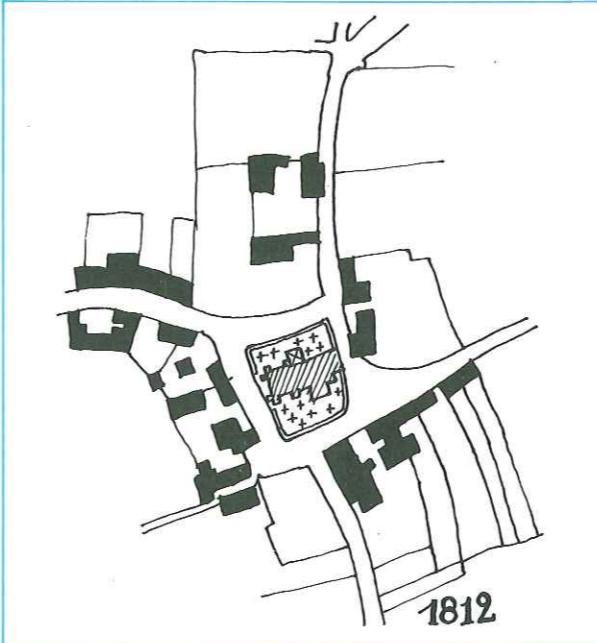
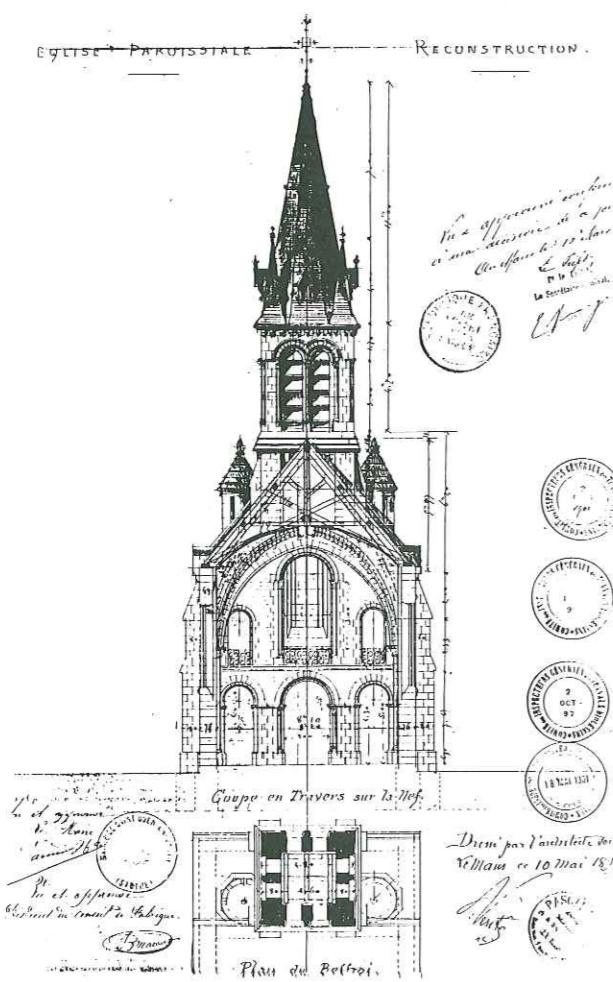
M. BERGER, architecte, propose plusieurs projets d'église au conseil municipal, qui n'arrive pas à trancher sur le style. Les fabriciens font de la surenchère sur des détails. Enfin, en octobre, les deux conseils s'en remettent à l'architecte, qui propose un style néo-roman, mais surtout un devis acceptable.

29 novembre 1896 : M. GORGET, maire démissionnaire, meurt. C'est M. JAMIN qui est élu, avec 6 voix sur 11.

Le devis de M. BERGER (70.000 F) jugé trop élevé, est ramené à 66.120,25 F. Le paiement est assuré de la manière suivante :

- 1) Emprunt communal ..... 25.000,00 F
- 2) Emprunt de la fabrique ..... 8.000,00 F
- 3) Souscriptions volontaires ..... 3.750,00 F
- 4) Indemnités des assurances ..... 16.618,44 F
- 5) Secours du département ..... 500,00 F
- 6) Subvention de l'état ..... 10.000,00 F
- 7) Rabais espérés de l'adjudication, économie à réaliser en cours d'exécution ou vote complémentaire de crédit, s'il y a lieu.

Le 14 janvier 1897 : l'église provisoire à peine terminée, les adjudications allaient commencer, quand l'archi-



tecte M. BERGER meurt à son tour. Les fabriciens, devant une situation qui risque de durer, demandent que les pavés du chœur de l'église provisoire, soient remplacés par du plancher car « ils répandent une grande fraîcheur, qui pourrait devenir nuisible à la santé ».

Le 7 février 1897, M. VÉRITÉ est nommé comme architecte pour reprendre le dossier.

Le 10 mai 1897, les adjudications ont lieu. Le cahier des charges indique la provenance des matériaux : le granit provient d'Alençon, les pierres de taille viennent des Charentes (carrières de Saint-Même-Menieux, Nersac, Sireuil et Bompard), le tuffeau de Mayet et de Luché.

La charpente est en chêne de Bercé, à « 115 F le m<sup>3</sup>, rendu, équarri à vive arête »...

C'est l'entreprise COLOMBEL de la Chapelle-d'Aligné qui emporte le marché, en raison d'un rabais de 1 % consenti à l'adjudication.

Le 30 mai, le conseil décide de faire ajouter au cahier des charges, l'installation d'un paratonnerre « d'une utilité incontestable après le malheur qui est arrivé ». Le 10 juin 1897, le conseil municipal délibère pour obtenir le décret d'autorisation d'emprunt. Le conseil de fabrique, avait pour les mêmes raisons, délibéré la veille.

7 novembre 1897 : demande d'un devis rectificatif, la commune décide de tirer sur les prix, et pense que les fabriciens ont des goûts somptuaires... Donc, les grilles extérieures seront supprimées, la Sainte Table sera en bois et non en fer forgé, le transept ramené de 7 m 20 à 7 m, et les côtés de transept de 4 m 70 à 4 m 20 soit... un total de déduction de 3.879,45 F !

21 janvier 1898 : le préfet confirme le secours de 10.000 F du département.

4 mars 1898 : le ministère de l'intérieur pose en condition des emprunts, le plafonnement des frais engagés à 80.000 F.

Il autorise à un taux n'excédant pas 3,85 %, un emprunt de 25.000 F remboursable en 30 ans, à la caisse natio-

nale des retraites pour la vieillesse. D'autre part, il autorise un impôt extraordinaire, pendant 30 ans, à partir de 1898, de 21 centimes (72/100) additionnels, au principal des quatre contributions directes, pour un montant de 42.370 F... Les anticléricaux et les républicains laïques ne sont pas du tout satisfaits !

Le conseil de fabrique, quant à lui, emprunte sur 30 ans, 8.000 F à 3,80 %.

16 mars 1898 : économie, économie..., modification du cahier des charges, afin de pouvoir utiliser des matériaux de l'ancienne église... avec une clause de protection, pour les objets archéologiques, les ossements et les tombeaux de BELIN.

21 mars 1898 : le conseil municipal décide de surseoir d'un an à l'impôt extraordinaire, pour calmer les esprits.

31 août 1898 : un secours spécial du département est accordé pour le rétablissement dans la nouvelle église, de la pierre tombale d'André d'AVERTON (200 F).

3 septembre 1898 : l'architecte découvre une erreur dans la réalisation : la nef est plus large de « neuf centimètres ».

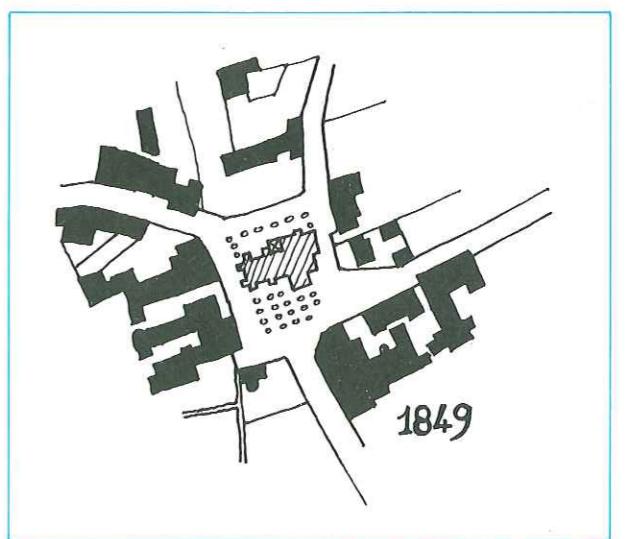
L'entrepreneur fait amende honorable et prend à sa charge les frais supplémentaires, et tout le monde est content.

Autre problème, le sol argilo-sableux, ne peut supporter la masse du clocher. Il va falloir couler des fondations en béton...

Encore des frais supplémentaires !

Juin 1899 : le « bloc des gauches » est constitué par Waldeck-Rousseau. Il commence une politique républicaine, qu'il définit ainsi : « C'est la lutte contre les congrégations, elles ne sont pas nécessaires à l'église et sont nuisibles à l'état ». Devant les menées de l'anticléricalisme, les fabriciens s'organisent et lancent le 23 juillet 1899, une souscription pour construire la flèche de l'église. Il faut 2.500 F, pour ériger ce qui, à l'époque, apparaît comme l'emblème du catholicisme triomphant.

La bataille va durer toute l'année entre le conseil municipal qui veut faire des économies, et le conseil de fabrique, qui cherche à embellir le sanctuaire.



## **SAINT-OUEN-EN-BELIN :**

### ***une commune, une paroisse...***

18 novembre 1899 : le curé NAIL, président de la fabrique, annonce au conseil municipal qu'il prend à sa charge les pavages du chœur et des deux absides, la Sainte Table en fer forgé et la balustrade en pierres de la tribune. En échange, il demande à la commune, qui accepte, les travaux du grand autel, soit 2.500 F...

24 décembre 1899 : la commune vend les tilleuls de la place « car ils nuisent au bon aspect », mais surtout, ils vont permettre de payer le marchand de bois, qui a fourni le chantier de l'église.

1<sup>er</sup> avril 1900 : le conseil municipal décide de l'aliénation de l'église provisoire au profit de la commune.

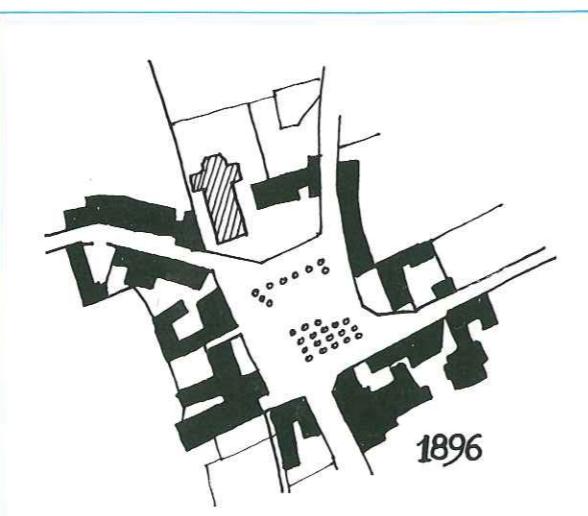
20 mai 1900 : élections municipales. M. JAMIN est réélu maire.

8 novembre 1900 : réception des travaux de la nouvelle église, par le maire et son conseil, en présence du curé NAIL et de l'entrepreneur Émile COLOMBEL. Le décompte des travaux est fixé à 80.045 F. Mais, le 23 décembre pour l'approbation du décompte général des travaux de l'église, il y a des surprises : le devis de 1897 était de 75.313 F, le coût réel est de 88.405 F, et les ressources totales sont de 74.032 F !... Il y a un déficit de 14.373 F.

21 avril 1901 : la commune fait une demande de secours à l'état, pour épouser son déficit. Le moment est bien mal choisi, Waldeck-Rousseau durcit le combat pour la laïcité, et son gouvernement prépare la loi dite de 1901. Les radicaux avec à leur tête « le petit père Combes », espèrent bien transformer cette loi de contrôle des congrégations, en loi de combat anticlérical.

La demande est rejetée... « la municipalité a engagé des dépenses qu'elle aurait pu aisément éviter ou ajourner. Il y a lieu de remarquer notamment, que les tourelles d'escalier, placées au-dessus des réduits, sont en porte-à-faux, ce qui constitue une disposition vicieuse ! ».

Jean-Claude DESPREZ



## **Société de chasse**

Composée à ce jour de 32 sociétaires, l'Amicale intercommunale des chasseurs du Belinois pense qu'il serait souhaitable de voir tous les groupes de chasseurs de la commune se réunir afin de fonder une chasse communale, ce qui permettrait d'aménager un véritable territoire de chasse.

En ce qui concerne le gibier de repeuplement, 330 faisans ont été élevés dans nos volières et relâchés sur toute la société. En juin dernier, l'Amicale a adhéré au G.I.C. (groupe d'intérêt cynégétique). Ce regroupement interdit le tir du lièvre sur une superficie de 15.000 hectares pour une durée de trois ans, ce qui devrait permettre d'accroître la population de lièvres sur la société.

Courant octobre, un chevreuil a été tué à la battue.

Comme l'an passé, un ball-trap sera organisé en juin au profit de l'Amicale.

Des battues aux renards seront organisées durant la saison afin de stopper la progression de cette espèce qui semble en recrudescence actuellement dans notre région. De nombreux renards ayant été signalés, nous pensons qu'une coordination de toutes les sociétés de la commune donnerait de meilleurs résultats pour la destruction des nuisibles.

Amicale intercommunale des chasseurs du Belinois

(A.C.B.)

**Dimanche 4 mai 1986**

## **REPAS DES ANCIENS (offert par le B.A.S.)**



**Quelle ambiance ...**

## **L'AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS ET COMBATTANTS DE GUERRE 39-45**

Notre commune compte, hélas de moins en moins de combattants prisonniers de guerre.

Plusieurs nous ayant quittés ces dernières années, presque plus de courage pour faire des voyages.

Néanmoins, notre amicale se retrouve dans l'ensemble du club du troisième âge toujours actif et aussi les veuves de nos camarades sont toujours présentent avec nous aux différentes cérémonies. Et surtout, au banquet que nous organisons chaque année.

Pour terminer cette fin d'année, nous présentons à tous les camarades et à tout le monde en général, une bonne santé à tous et nos meilleurs vœux pour 1987.

Le bureau

## **Association des retraités du troisième âge**

ter les beautés du golfe du Morbihan et déguster un excellent repas sur le bateau-croisière. Comme nous avons eu chaud ce jour là !

Début septembre, nous avons participé à la fête des retraités du canton, en la belle salle des fêtes de Saint-Mars-d'Outillé. Que de chaussons et brioches vendus par le trésorier et le secrétaire de Saint-Ouen et leurs épouses !

Jeunes retraités, venez vous faire inscrire, nous vous attendons au restaurant scolaire, chaque dernier vendredi de chaque mois !

Le bureau a été réélu avec 58 voix sur 65 votants. Merci à nos électrices et électeurs.

Nous remercions la municipalité pour le repas qu'elle nous offre en mai et aussi pour l'accès au restaurant scolaire pour nos différentes manifestations et repas.

Le 28 juin, nous sommes allés en voyage, par car, visi-

Le bureau.

## **Agence postale de Saint-Ouen-en-Belin**

L'agence postale est ouverte depuis septembre 1982. Ses heures d'ouvertures sont les suivantes :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 10 h et de 15 h à 17 h.

15 000 lettres environ partent de St-Ouen-en-Belin chaque année ainsi qu'une centaine de colis.

L'agence vous est également ouverte pour toutes vos opérations sur votre compte chèque postal, vos livrets de caisse d'épargne, pour envoyer des mandats, des lettres recommandées, des colis, etc., ou tout simplement acheter vos timbres.

Faites vivre votre agence postale en y venant nombreux. On vous y attend pour vous rendre tous les services que vous souhaitez, ou vous donnez tous les renseignements que vous désirez.

La gérante.



## CANTINE SCOLAIRE

Au cours de l'année scolaire 85/86, 9100 repas ont été servis aux enfants. Le bilan financier s'est soldé par un excédent global de 3 805 F. Rappelons que les locations, quêtes, soirée théâtrale et concours de pétanque ont apporté 4076 F de recettes annexes.

Le 1er Janvier 1987, le prix du repas passera à 11,50 F. Le comité de gestion a décidé de ne pas organiser de soirée théâtrale cette année. Une soirée de remplacement est actuellement à l'étude.

Remercions également la municipalité qui a décidé de faire installer le chauffage central dans les locaux de la cantine. Les travaux seront exécutés pendant les vacances de Noël. Un confort que nos jeunes convives apprécieront sûrement.

Parents, si vos jardins ont des exéédents, pensez à nous ! Les légumes frais sont toujours les bienvenus !

LE COMITÉ DE GESTION



## Section U.N.C. - A.F.N.

St-Ouen-en-Belin

La section U.N.C. - A.F.N. succède aux anciens combattants de 1914-1918.

Notre section organise un certain nombre de festivités chaque année.

Pour l'année 1987, nous envisageons de renouveler notre bal, ainsi que les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

La section.

## CARNET ROSE

— Nous avons la joie de vous annoncer la naissance de :

**l'ASSOCIATION  
DÉVELOPPEMENT  
ANIMATION  
RURALE**  
de Saint-Ouen-en-Belin.



— Sa présentation en sera faite le samedi 31 janvier à partir de 20 heures à la salle du « lion d'or » au cours d'une soirée galette, qui vous sera offerte gracieusement...

...venez tous nombreux

Le bureau  
A.D.A.R.



## CONCOURS FLEURI 1986

### Classement du jury communal

- 1) M. Mme SAMSON, le bourg
- 2) M. Mme CHABLE, le bourg
- 3) M. Mme ROUILLARD, le bourg
- 4) M. Mme FROMONT, « Le Bouteux »
- 5) M. Mme BRIÈRE Georges, « La Bretonnière »
- 6) M. Mme POUSSE Marcel, « Le Cèdre »
- 7) M. Mme FROGE, « La Caille »
- 8) M. Mme BOULARD Yves, « Le Bouteux »
- 9) M. Mme PIMBERT, place de l'Église
- 10) M. Mme CORVAZIER, le bourg
- 11) M. Mme GORGET, « Les Rosiers »
- 12) M. Mme CARTREAU, « La Forge »
- 13) M. Mme LIVET Bernard, le bourg
- 14) M. Mme GAIGNON, « La Caille »
- 15) M. Mme ROCHER Maurice, « La Chapellerie »

— A noter que M. et Mme Samson ont obtenu pour 1985 le premier prix départemental.

— Ils concourent maintenant au niveau national.

— Personne n'oublie le travail de Monsieur PITOIS et si M. et Mme Samson reprennent le relais, souhaitons leur bonne chance et avant tout remercions les pour l'accueil charmant qu'ils savent donner à notre bourg.

Le bal aura lieu le samedi 30 mai 1987 avec toujours le sympathique orchestre « les Scalaires », suivi le samedi 6 juin 1987 du concours de pétanque.

L'année scolaire s'achève par la kermesse, le dimanche 28 juin 1987.

Voici donc une année placée sous le signe de la classe de mer qui, j'espère, apportera beaucoup de satisfaction à tous les enfants et parents.

Le président,  
M. Pannier O.

### Composition du bureau 1986/1987

Président : Pannier O.  
Vice-président : Olivier J.  
Membres de droit :  
M. le maire, les instituteurs, le délégué de l'école à titre honoraire : M. Rousseau F.  
Membres élus :  
MM. Boulard J.-Cl., Chevallier J.-Cl., Mallet J.-P., Mmes Marcelle L., Métayer L., Leclou, MM. Livet Cl., Rouillard A., Mme Renouf, M. Samson M.

## Club Hakalendes

Comme chaque année, le club Hakalendes vous a proposé ses divers rendez-vous (bal de carnaval, méchoui, danse) qui se sont tous déroulés dans une excellente ambiance. Néanmoins, comme toute association, nous vous souhaitons toujours plus nombreux à nos activités, venez vous distraire avec nous ; notre prochaine manifestation étant le bal de carnaval le 28 février 1987 à Chardonneux avec l'orchestre de l'an passé, André Véron et son ensemble ; nous vous attendons donc nombreux à Saint-Biez.

Ce bal étant d'ailleurs une de nos grandes satisfactions puisque vous êtes de plus en plus à vous déguiser et souvent de mieux en mieux aussi, nous vous remercions pour votre soutien et vous dire que votre soutien est une grande motivation pour nous.

Comme vous le savez tous, notre club a aussi sa section danse folklorique qui se produit principalement aux kermesses de Saint-Ouen et Saint-Biez et à diverses manifestations dans nos villages. Nous avons décidé cette année de vous présenter un spectacle de danses étrangères qui a d'ailleurs été très réussi, ce qui nous incite à en organiser un deuxième l'année prochaine avec plus de danses et surtout des musiques et des chorégraphies d'horizons plus vastes. Bien entendu, les portes de notre club sont ouvertes à toutes personnes intéressées aussi bien pour la danse que pour la vie du club.

En vous attendant nombreux, le club Hakalendes vous dit à bientôt et surtout vous présente ses vœux pour l'année 1987.



**SAMEDI  
30 mai 87**

**BAL  
de l'ECOLE  
"les scalaires"**

# UNION SPORTIVE St-Ouen – St-Biez



## Section FOOTBALL



## HORIZON 1987 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE NOTRE CLUB



## Section VOLLEY-BALL



Depuis que la France a accueilli le championnat du monde de volley-ball, beaucoup de téléspectateurs se sont familiarisés avec ce sport. A un niveau beaucoup plus modeste on connaît le volley à St-Ouen-en-Belin depuis plus de vingt ans.

Cette année encore, une quarantaine de licenciés évolue au sein du club.

En outre, une école de volley fonctionne le samedi après midi, animée par Thierry Bourges. Elle regroupe une dizaine de jeunes. Une équipe senior féminine joue en régionale et a fait connaître le nom de notre village dans tous les pays de Loire. Elle commence la saison 86-87 par cinq victoires contre Sablé, Vihiers, ASPTT Laval, Saint-Barthélémy-d'Anjou, le S.C.O. d'Angers.

Une équipe féminine réserve évolue en départementale. Elle espère se maintenir à ce niveau. L'essentiel est de se détendre et de jouer avec plaisir.

L'équipe cadette a vu plusieurs joueuses passer juniors. Elle retrouvera son unité au cours de la saison. Les jeunes vont s'aguerrir.

L'équipe garçon joue en départementale II, c'est une équipe soudée qui, pour l'instant, subit quelques défaites mais est capable de se reprendre. Les matches ont lieu au gymnase de Chardonneux. Il y a peu de place pour le public. Les supporters sont pourtant les bienvenus.

C'est en effet la date du 23 mai qui a été retenue pour cet anniversaire. Ce même jour, aura lieu le buffet campagnard car nous espérons retrouver le plus grand nombre de sportifs qui ont contribué aux 20 années de notre club. Cette saison a commencé avec un effectif de près de 60 joueurs.

- 32 seniors qui évoluent dans l'équipe A et B
- 3 vétérans entente avec Laigné/Saint-Gervais évoluent à Laigné.
- 4 cadets entente avec Laigné/Teloché évoluent à Teloché.
- 8 minimes entente avec Laigné évoluent à St-Ouen.
- 11 pupilles.

L'entraînement des jeunes a lieu le mercredi après midi et le jeudi soir pour les seniors. Nous sommes toujours à la recherche d'un candidat arbitre ; si vous êtes intéressés, venez nous voir. Je profite de cette fin d'année pour remercier les municipalités de St-Ouen/St-Biez, les dirigeants, les joueurs et les parents qui contribuent à la vie du club.

Alors n'oubliez pas notre tournoi le 10 mai, le bal le 25 avril.



**1987**

St-Ouen accueillera  
pour la première fois  
**le Tour de France cycliste**  
(9<sup>e</sup> étape Orléans/Renazé)  
Passage des coureurs vers 13 h  
le 9 juillet

